

REGLEMENT VILLAGE EXPOSANTS 1^{er} TRIATHLON DU VENTOUX 2010

Je soussigné Entreprise
N° RCS :
Adresse :
Tél :
Adresse mail :

Règlement du village exposants

L'exposant s'engage à respecter le règlement en vigueur et reconnaît en avoir pris connaissance. Il accepte les termes et les approuve ainsi que toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier même verbalement.

Condition d'inscription

La demande d'inscription doit être établie sur les formulaires fournis par l'organisation. Seules les demandes dûment signées et accompagnées du règlement seront prises en considération. L'envoi de facture à l'exposant après réception et acceptation de la demande vaut pour confirmation définitive de l'inscription.

Le MISTRAL TRIATH'CLUB organisateur du 1^{er} TRIATHLON DU VENTOUX se réserve le droit de refuser une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision. L'exposant ne sera autorisé à prendre possession de son emplacement et à participer à la manifestation que si la totalité du solde dû à l'organisation a été réglée au préalable. Dans le cas contraire l'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à celui-ci.

Conditions d'annulation

Si pour une raison quelconque, l'exposant annule sa participation, il devra le faire en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception, les indemnités de résiliation suivantes sont prévues :

- résiliation avant le 15 juillet 2010 : aucune pénalité.
- résiliation entre le 16 juillet 2010 et le 1^{er} août 2010 : 50% du montant de la participation.
- résiliation après le 1^{er} août 2010 : aucun remboursement possible.

Si l'exposant n'a pas fait part de sa volonté de résilier sa participation avant la manifestation et n'a pas occupé son stand à l'ouverture, il sera retenu le montant total de la participation.

T.V.A. : Toutes les sociétés, y compris les collectivités territoriales y sont soumises et devront s'acquitter du prix TTC du stand.

Montage des stands

Les stands devront être montés le samedi 18 septembre 2010 de 7h00 à 10h00. L'exposant devra limiter ses installations ou aménagement à la surface réservée. Les installations ou aménagements effectués par l'exposant sur son stand ne devront en aucun cas nuire au stand voisin, à la décoration de l'expo, ni entraver les espaces libres réservés aux zones de sécurité. Les stands devront être découverts avant l'heure d'ouverture au public et ne pourront être recouverts qu'à l'heure de fermeture. L'organisateur, qui établit le plan de la manifestation et effectue la mise en place des modules d'exposition, se réserve expressément le droit en cas de nécessité, de modifier le plan de chaque module d'exposition (en respectant la valeur de chaque emplacement sans que le participant puisse réclamer le remboursement du montant de sa participation ou une quelconque indemnité).

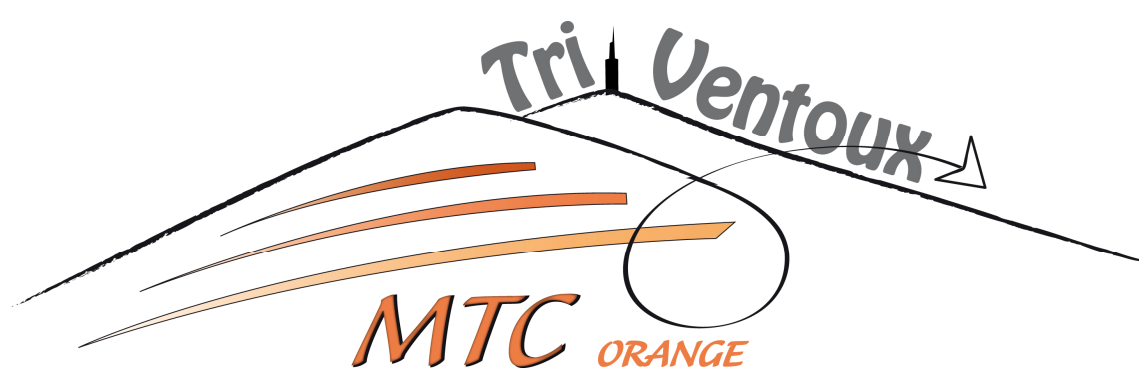
Mistral Triath'Club Orange

Maison des Associations Route de Caderousse 84100 ORANGE

e-mail : triduventoux@mtc-orange.fr - site internet : www.mtc-orange.fr

N° FFTRI : 09028, N° DDJS 84200106, SIRET N° 48062617500016,

APE N° 9312 Z, SIREN N° 480626175



Le participant devra faire constater au moment de la prise de possession des modules d'expo les dégâts ou dommages éventuels existants et adresser au responsable de l'organisation toute réclamation correspondante. Il s'engage à respecter le matériel fourni. En cas de dégâts constatés, la réparation à effectuer lui sera facturée. L'exposant est tenu d'assurer le nettoyage de son stand et d'utiliser les containers mis à disposition.

Surveillance

Les exposants se doivent de laisser un responsable en permanence sur leur stand et d'être particulièrement vigilants pendant les phases de montage et de démontage. Durant les heures d'ouverture et lors de l'installation et du démontage, l'exposant est responsable de la surveillance de son matériel. Il s'engage à être présent dès l'ouverture jusqu'à évacuation complète des lieux d'exposition. La nuit, un gardiennage est assuré dès la fermeture au public jusqu'au lendemain à la réouverture.

Assurance

Tout participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle, dont l'attestation devra être jointe en annexe à la fiche d'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou pertes ainsi que pour les vols ou disparitions du matériel appartenant aux sociétés. Dans le cas où, pour une raison de force majeure la manifestation ne pouvait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou contrepartie. Les exposants s'engagent à abandonner toute faculté de recours contre les organisateurs ou des tiers.

Domages

Les exposants sont responsables des dégâts occasionnés au sol et aux bâtiments. Ces dommages seront factures à l'issue de l'expo, au terme de l'état des lieux qui sera adressé à la clôture (si besoin est).

Sécurité

Le participant est tenu de prendre connaissance et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics, par l'administration, par le site et celles prises par l'organisateur. De même, le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'organisateur et par le site, mais par toute autre autorité compétente.

Accès au village

Les badges exposants permettent l'accès au village 20' avant l'ouverture au public.

Sanction

Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure, l'exclusion immédiate (temporaire ou définitive) du participant et ce sans remboursement du montant de sa participation.

« **Lu et approuvé** »

Fait le
Signature et cache

Mistral Triath'Club Orange

Maison des Associations Route de Caderousse 84100 ORANGE

e-mail : triduventoux@mtc-orange.fr - site internet : www.mtc-orange.fr

N° FFTRI : 09028, N° DDJS 84200106, SIRET N° 48062617500016,

APE N° 9312 Z, SIREN N° 480626175